



Chères Redessanaïses, chers Redessanais,

Les 4, 5, et 8 juin ont eu lieu les premières manifestations pour le développement durable et la protection de l'environnement à Redessan. Vous trouverez dans les pages suivantes des photos relatant ces trois belles journées de mobilisation et de sensibilisation.

Que représente, pour vos élus municipaux, le développement durable et comment se manifeste-t-il dans la commune? Lorsqu'un Redessanais m'a posé cette question, ma première réponse a été: les déchets et la propreté du village. **Les sujets liés à la propreté et au cadre de vie restent des questions essentielles pour nous tous.** Ma seconde réponse s'est orientée vers les économies d'énergie. La construction des bâtiments répondant aux normes environnementales, l'utilisation de véhicule électrique comme le Glutton, restent des priorités pour nous.



Malgré nos efforts et la mobilisation des agents des services techniques, on trouve des canettes par-ci, des papiers et des crottes de chien par-là, quand ce ne sont pas des matelas, des cuisinières, des sièges auto pour enfants. Alors, bien sûr, nos agents pallient ces incivilités au-delà de leur mission quotidienne.

Mais est-ce réellement leur rôle, n'ont-ils pas mieux à faire?
Je ne le répèterai

jamais assez: **la propreté de notre village, c'est l'affaire de tous.** Elle passe par un comportement plus respectueux des habitants en général, et de chacun en particulier.

Je me dois d'évoquer également les déchets sauvages jetés dans les vignes et dans les champs de notre campagne, polluant notre belle Nature, notre cadre de vie et, par voie de conséquence, notre santé.

Il me faut aussi regretter la destruction du mobilier urbain (table et banc brûlés, poubelles démantelées, clôture ou porte enfoncées) par des per-

sonnes... qui ne doivent certainement pas aimer leur propre village! Ces personnes se rendent-elles compte qu'en détruisant, non seulement elles font de leur village un lieu sale et mal entretenu, mais en outre qu'elles augmentent inutilement les dépenses de la commune, au moment où nous réussissons à stabiliser les taux d'impôts locaux?

Ne jetez plus vos déchets mais juste vos mauvaises habitudes...

Le développement durable, c'est aussi tolérer quelques végétaux dans les rues et au cimetière. On parle de « mauvaises herbes »: cette expression vient de « malherbe », un

mot qui évoquait les herbes capables de soigner maux et maladies. D'ailleurs, si vous les observez d'un peu plus près, vous découvrirez que parmi ces « mauvaises herbes » se cachent en fait de nombreuses plantes que l'on peut cuisiner et/ou qui ont des vertus médicinales.

Quoiqu'il en soit, la **loi Joël Labbé du 8 février 2014 interdit à toutes les communes d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts et sur la chaussée à compter**



du 1^{er} janvier 2020. Mais il a bien sûr fallu anticiper cette interdiction pour mieux se préparer: organiser le travail des services techniques et acheter du matériel afin d'avoir des alternatives techniques à l'usage des désherbants. Nous nous y préparons ainsi depuis 2016, comme en témoignent plusieurs articles des derniers *Bulletins municipaux*.

>> Quelques gestes simples permettent d'améliorer la propreté de nos rues

• **Je sors mes encombrants et mes poubelles la veille au soir.** Les encombrants sur la chaussée sont souvent cause de dégradation de la propreté de nos rues. En les déposant sur le trottoir au plus près de la collecte (la veille au soir), en veillant à ce qu'ils ne s'éparpillent pas et en vérifiant qu'ils ne comportent que des objets collectés, le ramassage est plus efficace et ne laisse pas de trace. Les conteneurs de collecte des déchets ne doivent aussi être sortis que la veille de la collecte, pas plus tôt, et rentrés sitôt le passage de la benne. En veillant aussi à ce qu'ils ne débordent pas, une source de saleté peut être facilement évitée. Les jours de vent, je veille à ce que les conteneurs ne laissent pas s'envoler leur contenu: il est possible de placer un tendeur pour fermer le couvercle.

• **Je ne jette rien dans les rues...** Notre commune dispose de 50 poubelles. Il n'est pas difficile de conserver ses petits déchets jusqu'à une poubelle fonctionnelle. Si vous détectez une poubelle trop pleine ou cassée, signalez-la aux services techniques de la ville (**04 66 20 22 08**).

• **... ni dans les caniveaux !** Les caniveaux collectent les eaux de pluie et les déversent directement vers les cours d'eau: nos déchets suivront le même chemin. Sachez que dans la nature, un chewing-gum met 5 ans à se dégrader,

En modifiant certains comportements, en prévenant ces gestes trop courants d'incivilité, **en ne jetant pas mais parfois en ramassant,** nous pouvons aussi contribuer à préserver notre planète, participer au développement durable et diminuer les dépenses afférentes à tous ces dysfonctionnements. C'est pourquoi nous devons sans relâche continuer

un mégot de cigarette 10 ans, une cagette 100 ans, un sac plastique jusqu'à 450 ans – et une bouteille en verre 1 million d'années, alors qu'elle peut facilement être recyclée.

• **Je dépose mon verre dans les colonnes de collecte...** Et non à côté. Trop de personnes choisissent la facilité en déposant, à proximité des points de collecte du verre, des sacs ou cartons remplis de bouteilles. Ils génèrent rapidement des dépôts sauvages. Des enfants peuvent s'y blesser.

• **Je signale les dépôts sauvages** dont je suis témoin à la Police municipale qui a les moyens de poursuivre les délinquants environnementaux.

• **Je ramasse les déjections de mon chien.** Les propriétaires de chiens qui les promènent dans la rue sont responsables des dégâts qu'ils peuvent causer... y compris de leurs déjections. À eux de leur apprendre le caniveau et de prévoir un sachet pour ramasser, le cas



é c h é a n t , derrière leur animal de compagnie. Pour les aider, des distributeurs sont disponibles en ville, mais ils peuvent être vides, a l o r s soyez prévoyants !

à sensibiliser chacun à la nécessité de réduire les erreurs de tri, de limiter le volume des déchets qu'il génère et de respecter sa commune.

Si vous aimez votre commune, préservez-la !

• Votre maire,
Fabienne RICHARD- TRINQUIER

>> Non aux déchets sauvages !

Tout abandon de déchets dans la nature, par exemple au bord d'une route ou dans un champ, constitue une infraction réprimée par l'article R 632-1 du Code pénal. Il punit **d'une contravention de 2^e classe**: le montant du PV est de 35 €.

Mais si l'abandon de déchets a été commis avec un véhicule, ce qui est en général le cas dans notre campagne, l'infraction peut être réprimée par les dispositions beaucoup plus sévères



de l'article R 635-8 du Code pénal. Celui-ci prévoit **une contravention de 5^e classe**, dont le montant est de 1 500 €. En outre, le véhicule peut être immobilisé.

De plus, les dépôts et décharges sauvages peuvent être **poursuivis en référé** au titre de l'article 809 du code de procédure civile. Lors de leur réunion conjointe du 17 février 2017, les commissions Urbanisme et Agriculture ont approuvé à l'unanimité le principe du recours aux articles 809 et 849 du nouveau Code de procédure civile. Ces articles définissent le référé conservatoire ou de remise en état. Par ce dispositif, la commune peut demander au juge de « prescrire les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent, soit pour prévenir un dommage imminent soit pour faire ces-



qué au tribunal. Même s'il prétend que cela s'est fait à son insu, ce propriétaire peut être très rapidement condamné à remettre sa parcelle en état et/ou à payer une amende; celle-ci peut être très importante si le dépôt prend l'allure d'une décharge illégale à ciel ouvert.

ser un trouble manifestement illicite ». Concrètement, par exemple, cela veut dire qu'un propriétaire qui a laissé s'installer une décharge sauvage sur sa parcelle en zone agricole peut être convo-

Rappel: notre déchetterie est désormais ouverte sept jours sur sept. Il est d'autant plus inacceptable de trouver dans la campagne de Redessan

des entassements de matériaux ou de déchets. Les infractions sont relevées et les propriétaires des parcelles, convoqués. En ce début 2019, face à un propriétaire récalcitrant, la commune n'a eu d'autre choix que de porter plainte. Recevant sa convocation au tribunal, le propriétaire concerné a alors promptement nettoyé sa parcelle.



>> L'exposition sur le développement durable

Présentée le 4 juin, cette exposition a accueilli de nombreux objets et panneaux réalisés par l'Accueil périscolaire, le CSC Odyssée et plusieurs associations du village. Merci pour nous avoir suivi dans cette démarche. C'est ensemble que nous pourrions modifier les habitudes qui nuisent à notre environnement.

L'exposition du 4 juin



Accueil périscolaire: Arbre et pousses de lentilles - Goutte d'eau - Panneau décoratif « développement durable » - Jeu de morpion (matériau de récupération) - Hérisson en pomme de pin - Mangeoire pour les oiseaux (bouteille d'eau) - Pot de plantations qui donnera des fleurs pour les abeilles - Petite serre en bouteilles plastique avec les plantations de salades - Deux lampes récupérées à la décharge et « revisitées » (les enfants de maternelle les ont peintes à la main).



La Bibliothèque redessanaise: le recyclage des livres



AGSL: « les 10 gestes du sportif »



Arrosoir et coccinelle: 2 panneaux qui s'intitulent « Les mauvaises herbes ça n'existe pas » et « Horreur au bosquet des lutins »



Le Comité de jumelage: deux panneaux sur le tri en Espagne

Journée du 5 juin au Parc de l'eau



La journée a débuté par le ramassage des déchets présents sur le parc. Ensuite plusieurs ateliers ont été organisés :

- **Le SITOM** sur le tri des déchets et un atelier de récupération, fabrication de bijoux ;
- **Arrosoir et coccinelle** sur le recyclage du papier et une visite du jardin partagé ;
- **Odysée**, divers ateliers ;
- **Nîmes Métropole**, sur le compost/lombric-composteur et des jeux sur le gaspillage.



>> Journée du 8 juin au Parc de l'eau

Lorsque nous avons inauguré l'ouverture de ce parc public municipal en 2014, les élus et moi-même souhaitons que le Parc de l'Eau vive et fasse la joie et le plaisir des Redessanaises et Redessanais. Depuis, plusieurs travaux de réhabilitation ont été accomplis avec la ferme volonté de continuer à le faire évoluer.

Depuis plus d'un an, en collaboration avec Odysée et l'association Arrosoir

et Coccinelle, **un jardin partagé a été mis en place**. Son principe est de permettre à toutes personnes de travailler au jardin, de l'entretenir, d'y planter et de récolter. Mais au-delà de ce principe, le jardin partagé permet de créer du lien social entre les jardinières, les jardiniers et les visiteurs. Nous pourrions aller plus loin et élargir ces échanges avec tout le monde en partageant les récoltes et futures récoltes.

Nous sommes très fiers du travail que les bénévoles accomplissent, des ateliers qu'ils proposent et des manifestations mises en place comme ce samedi 8 juin avec **la plantation d'un épicéa donné par un habitant** et l'installation d'un hôtel à insectes.

« *Les jardins et les fleurs ont le don de rapprocher les gens* » (Clare Ansberry)

